

redonner un service aérien, le meilleur possible, à Summerside.

\* \* \*

### L'INDUSTRIE

#### LE PROGRAMME AMÉRICAIN DISC—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES SOCIÉTÉS CANADIENNES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Elle a trait au programme américain ordinairement appelé programme DISC, à propos duquel nous l'avons déjà interrogé bien des fois. A-t-il mesuré la portée d'un tel programme sur l'industrie canadienne et se propose-t-il, le cas échéant, de prendre des mesures pour en neutraliser les effets?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. J'espère que le ministre pourra répondre brièvement. Le chef de l'opposition admettra qu'il s'agit là d'une question très générale à laquelle le ministre tentera de donner une réponse très brève. Autrement, il faudrait qu'il y réponde au moyen d'une déclaration faite à l'appel des motions.

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, je serai aussi bref que d'habitude. Je réponds simplement que les règlements en vertu du programme DISC n'ont pas encore été publiés. En deuxième lieu, toutes les initiatives que nous avons prises pour essayer de savoir quel usage de ce programme feront les sociétés américaines n'ont donné que des résultats contradictoires. Si mon honorable ami lui-même connaît les répercussions du programme sur l'économie canadienne ou s'il connaît des gens qui le savent, je l'exhorte alors de nous le dire, afin de le verser à la documentation à ce sujet.

\* \* \*

### LA SÉCURITÉ DU REVENU FAMILIAL

#### LES ALLOCATIONS FAMILIALES—LA RÉPONSE DU QUÉBEC AUX PROPOSITIONS FÉDÉRALES

[Français]

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Pourrait-il dire si le premier ministre du Québec a répondu à ses propositions en ce qui a trait à la politique relative aux allocations familiales?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, monsieur le président, pas encore.

\* \* \*

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

#### LA SÉCURITÉ DU COURRIER ET DES CONVERSATIONS TÉLÉPHONIQUES DES DÉPUTÉS—LA PROTECTION DES FONCTIONNAIRES TÉMOINS DEVANT LE COMITÉ

[Traduction]

**M. Erik Nielsen (Yukon):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question reliée à sa déclaration d'hier à la Chambre, après laquelle il a donné certaines assurances au cours d'une conférence de presse

[L'hon. M. Jamieson.]

en dehors de la Chambre quant à la possibilité qu'auraient les fonctionnaires de témoigner au sujet de la teneur de sa déclaration d'hier. Le premier ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre, en son nom et au nom de tous les ministres de son cabinet, qu'aucun fonctionnaire qui comparaitra devant le comité permanent des privilèges et des élections pour y faire une déposition ne sera licencié ni lésé d'aucune façon dans sa carrière de ce fait?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** C'est une question à peu près de l'ordre de celles qui demandent si vous avez cessé de battre votre femme.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacInnis:** Avez-vous commencé?

**L'hon. M. Hees:** Laissez le parler; il va avoir besoin d'aide.

**Le très hon. M. Trudeau:** Dans la mesure où je peux répondre à la question sans qu'on y rattache des implications de ce genre, je peux certainement donner cette assurance. Le gouvernement n'a pas pour habitude ni pour principe de s'en prendre à quiconque fait une déposition devant un comité parlementaire.

**L'hon. M. Hees:** Sauf l'Auditeur général.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire au premier ministre. Étant donné l'importance de la question, maintenant qu'elle a été renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections et puisque le premier ministre, lors de la conférence de presse d'hier, est allé au delà des propos qu'il vient de tenir et a donné l'assurance catégorique que les fonctionnaires seraient félicités s'ils pouvaient se présenter pour rapporter de tels incidents, je ne fais que m'efforcer d'obtenir de lui l'assurance que tout fonctionnaire qui se présenterait ne serait pas licencié, ni lésé de quelque manière dans sa carrière.

**M. l'Orateur:** A l'Ordre je vous prie. Il me semble que le député répète la question. Quelque chose m'a peut-être échappé, mais la question me paraît identique à l'autre.

**M. Nielsen:** Je vous prie de m'excuser, monsieur l'Orateur, mais avec toute la déférence que je vous dois, j'ai introduit un nouvel élément en citant précisément les propos que le premier ministre a tenus hier à sa conférence de presse. Je me demande si on pourrait lui permettre de répondre, car l'assurance que je cherche à obtenir est extrêmement importante.

**Le très hon. M. Trudeau:** En effet, monsieur l'Orateur, je suis tout à fait disposé à renouveler ces déclarations et assurances. J'espère seulement que si les délibérations du comité prouvent que les allégations du député ne sont que des affabulations, son siège sera en jeu.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** Le député invoque-t-il le Règlement? Autrement, nous devrions passer à la question suivante, car il ne nous reste que peu de temps.

**M. Nielsen:** Oui, monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, je veux tout simplement rassurer immédiatement le premier ministre en lui disant que les libéraux ont voulu